

Bordeaux

PMA : après un long combat, un couple homo obtient la première reconnaissance conjointe à Bordeaux

Malgré la nouvelle loi relative à la bioéthique, Ludivine et Laure ont dû batailler pour obtenir ce 30 août 2021 la reconnaissance conjointe de leur petite Maëlle, issue d'une PMA.



La première reconnaissance conjointe pour l'enfant d'un couple de femmes (à gauche) a eu lieu à Bordeaux lundi 30 août 2021. (TS / mairie de Bordeaux)

Par **Nicolas Gosselin**

Publié le 3 Sep 21 à 19:06

Suivez l'actualité de vos communes favorites dans l'onglet **Mon actu**

J'ai compris

« La loi est loin d'être parfaite mais c'est forcément une avancée pour l'**homoparentalité**. Elle met fin à un système hypocrite », souffle Laure, jeune maman d'une petite Maëlle, à la sortie de la **mairie de Bordeaux** lundi 30 août 2021, après avoir (enfin) obtenu la **reconnaissance conjointe de sa fille** auprès du service de l'état civil.

Près d'un mois après la promulgation de la [loi de bioéthique ouvrant la PMA pour toutes](#), la trentenaire et son épouse – qui a eu recours la procréation médicalement assistée dans une clinique à Gérone (Espagne) – sont les premières dans la cité girondine – à leur grande surprise – à bénéficier de ce [nouveau droit](#). Laure, qui n'a pas porté le bébé, a pourtant failli ne pas être reconnue comme mère.

La semaine de toutes les angoisses

« Ça n'a pas été aussi simple que souhaité », reconnaît Olivier Escots, adjoint au maire chargé de la lutte contre toutes les discriminations, qui a notamment dû alerter le ministère d'Élisabeth Moreno (Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances) pour faire part d'un dysfonctionnement juridique.

En effet, les magistrats étaient en attente d'une circulaire interne pour faire appliquer la loi. « Ce sont les difficultés inhérentes entre la promulgation d'une loi et la façon dont les acteurs de la justice peuvent s'en emparer pour la rendre la plus efficiente possible », imagine le conseiller municipal.

Les élus bordelais, dont le maire Pierre Hurmic, ont alerté le ministère de la Justice et directement madame le procureur de la République pour faire bouger les lignes et accélérer le dossier. Car, il y avait urgence ! Des parents ont cinq jours (hors jour de naissance, jour férié, samedi et dimanche) pour déclarer un acte de naissance.

La mairie de Bordeaux fait avancer le dossier

Heureusement, vendredi 27 août, soit quatre jours après la naissance de la petite Maëlle, la mairie de Bordeaux a reçu en fin de journée le texte de la dépêche qui a été diffusée par la Direction des affaires civiles et du Sceau. « Il s'agit tout simplement des modalités de bonne mise en œuvre des dispositions prévues par la loi », explique Olivier Escots, tout fier d'avoir contribué à cette première.

« En me rendant à l'état civil le 24 août, je me doutais qu'il y aurait des problèmes de logiciel, réagit Laure, mais je ne m'attendais pas à essayer un refus catégorique du parquet. J'ai été surprise. Je ne comprenais pas. C'est vraiment injuste et aberrant qu'un ministère public n'applique pas la loi. Rien ne le justifiait. Je l'ai vraiment vécu comme quelque chose de discriminant, d'homophobe. À ce moment-là, j'ai contacté la municipalité et heureusement, les élus sont intervenus rapidement. »

nos
communes favorites dans
l'onglet **Mon actu**

J'ai compris

"Malgré la nouvelle loi, une inégalité sociale persiste"

Depuis le 3 août 2021 et la promulgation de la loi relative à la bioéthique, ouvrant la PMA pour toutes, un couple homosexuel peut obtenir la reconnaissance conjointe d'un enfant à la naissance. Pour autant, si elle est une avancée pour l'homoparentalité, Laure estime que cette nouvelle loi demeure imparfaite. "Il y a toujours une inégalité sociale entre couple hétéro et couple homo, regrette-t-elle. Un couple homo n'a rien besoin de justifier devant l'état civil pour déclarer l'acte de naissance. Pour un couple homo, il faut effectuer une reconnaissance anticipée devant un notaire, pour une facture entre 250 et 450 euros. Ça représente un coût. Et il faut qu'on atteste d'avoir eu recours à un centre de PMA agréé."

Céline Cester, présidente de l'association Les enfants d'arc en ciel, affirme que les difficultés sont nombreuses pour les couples homosexuels engagés dans cette démarche, malgré la promulgation de la loi bioéthique du 3 août 2021.

Trois ans de démarches et près de 15 000 euros investis

Elle reçoit cinq à dix demandes par jour sur ces sujets-là. « Notamment parce que les notaires n'ont pas les bonnes infos, dit-elle. Beaucoup pensent à tort qu'il faut attendre le décret d'application et refusent de réaliser l'acte notarial. On a fait remonter le problème au conseil supérieur du notariat. »

La dépêche diffusée par la Direction des affaires civiles et du Sceau le 27 août mentionne explicitement que l'acte notarial peut être effectué avant la naissance – contrairement à ce que pensaient certains professionnels – et que des « dispositions transitoires » sont prévues pour les couples de femmes ayant eu recours à une PMA à l'étranger, à l'image de Ludivine et Laure, nos deux Bordelaises.

Après une semaine crispante, elles peuvent exulter. C'est le point final heureux d'un long combat, qui aura duré trois ans, coûté près de 15 000 euros et considérablement éprouvé leur couple.

« Nous étions prêtes à tout »

« Les démarches pour la PMA sont longues, il y a eu plusieurs fausses couches, de nombreux allers-retours en Espagne et d'énormes sacrifices, observe Laure. Mais notre désir de famille était plus fort que tout ! On ne se voyait pas vivre sans enfant. »

Pendant trois ans, nous ne sommes pas parties en vacances pour économiser. Nous n'avons pas changé de voiture alors qu'il y aurait eu besoin. Mais nous étions prêtes à tout. À déménager dans un plus petit appartement, à sacrifier notre vie professionnelle... Ce sont des sacrifices à la hauteur d'avoir un enfant. On ne regrette pas une seule seconde

Laure

Suivez l'actualité de vos communes favorites dans l'onglet **Mon actu**

J'ai compris

Malgré elles, les mamans de 34 et 36 ans, toutes deux salariées dans le médico-social, se sont retrouvées sur le devant de la scène. « On s'est juste battues pour notre petite Maëlle. À aucun moment nous avons voulu être figures de proue de l'homoparentalité. Par peur de l'homophobie, on est plutôt discrètes sur notre sexualité. On n'est pas du tout militantes hein ! mais on va peut-être le devenir, s'interroge Laure, parce que ça m'a révoltée qu'on mette ma fille dans une situation précaire.

« Il faut qu'il y ait des chaînes de solidarité qui se créent dans ces cas-là, comme cela s'est passé avec la mairie de Bordeaux qui a été proactive », ajoute-t-elle.

« Je ne suis pas une demi-maman aux yeux de l'État »

Pour rappel, avant la loi sur la bioéthique du 3 août 2021, seule la femme qui avait accouché était reconnue par l'État comme mère de l'enfant dans un couple homosexuel. Pour que la filiation soit établie avec la mère non biologique, il fallait entamer une longue procédure d'adoption pouvant durer de six mois à plus d'un an.

« Avec la reconnaissance conjointe, s'il arrive quelque chose à mon épouse, je serai bien reconnue comme la maman de Maëlle, peut respirer Laure, qui rêve désormais d'une famille nombreuse. Ça change que je ne suis pas une demi-maman. L'État reconnaît la réalité de fait que cet enfant, oui, il a deux parents. »

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu Bordeaux dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

Partagez 

Newsletter Actu Bordeaux

**Les 10 infos du jour
dans votre boîte mail**

Votre E-mail

Valider

Suivez l'actualité de vos
communes favorites dans
l'onglet **Mon actu**

actuBordeaux

J'ai compris